

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANCY - 5402 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 09/12/2024 - 7903 - 2024 B 01556 - 801 343 351 - 3ED

SAS « 3ED »
Société par actions simplifiée
au capital de 25.000 €
Siège social : 7 rue du Moulin
54610 MAILLY-SUR-SEILLE
SIRET 801 343 351 RCS NANCY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LES APPORTS EN NATURE EFFECTUÉS
LORS DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ
« 3ED »

Présenté par la SARL NORD EST AUDIT
Représentée par Pascal GUIMARD
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de REIMS
REIMS (51) – 3 rue Etienne Oehmichen
Téléphone : 03.26.79.39.40
Fax : 03.26.79.39.49

SAS « 3ED »
Société par actions simplifiée
au capital de 25.000 €
Siège social : 7 rue du Moulin
54610 MAILLY SUR SEILLE
SIRET 801 343 351 RCS NANCY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LES APPORTS EN NATURE EFFECTUÉS
LORS DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ
« 3ED »

Madame, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision des actionnaires en date du 21 novembre 2024, concernant les apports en nature devant être effectué par :

- Monsieur Clément HERREYE à savoir, la pleine et entière propriété de VINGT-CINQ MILLE (25.000) actions ordinaires (« AO ») et VINGT MILLE (20.000) actions de préférence (« ADP »), soit QUARANTE-CINQ MILLE (45.000) actions qu'il détient dans la société « 3 E CONSULTANTS » société par actions simplifiée au capital de 852.000 €, ayant son siège social à METZ (57000), 1 Avenue Foch, identifiée sous le numéro 487 888 562 RCS METZ,
- Monsieur Laurent LAVALLEE à savoir, la pleine et entière propriété de VINGT-CINQ MILLE (25.000) actions ordinaires (« AO ») et VINGT MILLE (20.000) actions de préférence (« ADP »), soit QUARANTE-CINQ MILLE (45.000) actions qu'il détient dans la société « 3 E CONSULTANTS » société par actions simplifiée au capital de 852.000 €, ayant son siège social à METZ (57000), 1 Avenue Foch, identifiée sous le numéro 487 888 562 RCS METZ,
- Monsieur David MOHAR à savoir, la pleine et entière propriété de VINGT-CINQ MILLE (25.000) actions ordinaires (« AO ») et VINGT MILLE (20.000) actions de préférence (« ADP »), soit QUARANTE-CINQ MILLE (45.000) actions qu'il détient dans la société « 3 E

CONSULTANTS » société par actions simplifiée au capital de 852.000 €, ayant son siège social à METZ (57000), 1 Avenue Foch, identifiée sous le numéro 487 888 562 RCS METZ,

nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L. 225-14 alinéa 1er du Code de Commerce, sur l'appréciation de la valeur de cet apport.

La valeur des apports a été arrêtée dans le traité d'apport. Il nous appartient d'une part, d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports envisagés n'est pas surévaluée, et d'autre part, d'apprécier, le cas échéant, les avantages particuliers stipulés dans l'opération.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre des diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport. Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Ce rapport comprend quatre parties :

- Exposé de l'opération projetée
- Description et évaluation des apports
- Vérifications effectuées
- Conclusions

1. Présentation de l'opération

1.1. Présentation de l'opération effectuée :

Monsieur Clément HERREYE, Monsieur Laurent LAVALLEE, et Monsieur David MOHAR ont établi comme suit un contrat d'apports en nature aux termes duquel ces derniers apportent à la société 3ED des actions qu'ils détiennent en pleine propriété dans la société 3 E CONSULTANTS, société par actions simplifiée au capital de 852.000 €, ayant son siège social à METZ (57000), 1 Avenue Foch, identifiée sous le numéro 487 888 562 RCS METZ.

La Société 3 E CONSULTANTS est une société par actions simplifiée constituée sous forme de société à responsabilité limitée aux termes d'un acte sous seing privé en date à PARIS du 25 Octobre 2005 enregistré à la recette d'EUROPE ROME le 03/09/2006 bordereau 3 case 48. Elle a été transformée en société par actions simplifiée aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 19 Décembre 2024 enregistré au S.I.E. DE METZ CENTRE, Pôle enregistrement, le 08/06/2015 bordereau n°2015/571 Case n°13.

Son siège social est à METZ (57000), 1 Avenue Foch, identifiée sous le numéro 487 888 562 RCS METZ.

Elle a pour objet, tel que ce dernier est libellé dans ses statuts :

L'exercice de la profession d'expert-comptable.

Elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet social et qui sont compatibles avec celui-ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires.

Elle peut notamment, sous contrôle du Conseil régional de l'Ordre et dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'Ordre des experts-comptables, prendre des participations financières dans des entreprises de toute nature, ayant pour objet l'exercice des activités visées par les articles 2 et 22, al 7 de l'ordonnance du 19 septembre 1945, modifiée par les lois du 8 août 1994, du 23 juillet 2010, du 28 mars 2011, et l'ordonnance du 30 avril 2014, sans que cette détention ne constitue l'objet principal de son activité.

Sa durée a été fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Son capital social s'élève actuellement à huit cent cinquante-deux mille Euros (852.000 €).

Il est divisé en huit cent cinquante-deux mille (852.000) actions, réparties entre différentes catégories comme suit :

- cinq cent mille (500.000) actions ordinaires (« AO ») d'un euro (1 €) de valeur nominale chacune,

- trois cent cinquante-deux mille (352.000) actions de préférence (« ADP ») d'un euro (1 €) de valeur nominale chacune,

Toutes ces actions sont entièrement souscrites et libérées.

La Société 3 E CONSULTANTS est soumise au régime fiscal de l'impôt sur les sociétés.

2. Description et évaluation de l'apport

- *description des apports :*

Sous réserve de la réalisation des conditions suspensives, les apporteurs, ci-avant désignés, font apport aux conditions ordinaires et de droit et aux conditions stipulées ci-après à la Société 3ED, société bénéficiaire de l'apport, la pleine propriété de cent trente-cinq mille (135.000) actions, soit soixante-quinze mille (75.000) actions ordinaires (« AO »), et SOIXANTE MILLE (60.000) actions de préférence (« ADP ») d'UN EURO (1 €) de valeur nominale chacune dans la Société 3 E CONSULTANTS, et ce, dans les proportions suivantes :

APPORTEURS	ACTIONS ORDINAIRES	ACTIONS DE PRÉFÉRENCES
Monsieur Clément HERREYE	25.000	20.000
Monsieur Laurent LAVALLEE	25.000	20.000
Monsieur David MOHAR	25.000	20.000
TOTAL	135.000	

Pour information, nous rappelons l'origine de propriété des actions apportées.

- Monsieur Laurent LAVALLEE a déclaré être propriétaire des 25.000 actions ordinaires (« A ») et 20.000 actions de préférence (« ADP ») qu'il apporte :

pour avoir reçu la pleine propriété de 3 parts sociales numérotées de 89 à 91 de Monsieur Patrick POLIGONE aux termes d'un acte de cession de parts sociales en date à PARIS du 9 juillet 2008, enregistré au service des impôts des entreprises de NANCY le 16 juillet 2008 Bordereau n°2008/1 199 Case n°7, lesquelles sont devenues des actions ordinaires lors de la transformation de la Société en société par actions simplifiée et ont été multipliées par deux à la suite de la division de la valeur nominale des actions aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 19 Décembre 2014 enregistré au S.I.E. DE METZ CENTRE, Pôle enregistrement, le 08/06/2015 bordereau n°2015/571 Case n°13.

pour avoir reçu la pleine propriété de 4 actions numérotées de 143 à 146 inclus de Monsieur Dominique DUBESSAY, aux termes d'un protocole de cession d'actions en date du 4 Décembre 2015.

Les 10 actions ordinaires ainsi acquises ont été regroupées à raison de deux actions nouvelles pour une action ancienne aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14 Décembre 2015 enregistré au S.I.E de METZ CENTRE Pôle enregistrement le 29 décembre 2015 Bordereau n°2015/1 317 Case n°2.

pour avoir acquis la pleine propriété de 24.995 actions ordinaires et 20.000 actions de préférence en contrepartie de sa souscription à l'augmentation de capital aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14 décembre 2015, enregistré au S.I.E de METZ CENTRE, Pôle enregistrement le 29 décembre 2015 Bordereau n°2015/1 317 Case n°2.

- Monsieur David MOHAR a déclaré être propriétaire des 25.000 actions ordinaires (« AO ») et 20.000 actions de préférence (« ADP ») qu'il apporte :

pour avoir reçu la pleine propriété de 3 parts sociales numérotées de 98 à 100 de Monsieur Patrick POLIGONE aux termes d'un acte de cession de parts sociales en date du 9 Juillet 2008, enregistré au service des impôts des entreprises de NANCY le 16 juillet 2008 Bordereau n°2008/1 199 Case n°7, lesquelles sont devenues des actions ordinaires lors de la transformation de la Société en société par actions simplifiée et ont été multipliées par deux à la suite de la division de la valeur nominale des actions aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 19 décembre 2014 enregistré au S.I.E. DE METZ CENTRE, Pôle enregistrement, le 08/06/2015 bordereau n°2015/571 Case n°13.

pour avoir reçu la pleine propriété de 4 actions numérotées de 139 à 142 inclus de Monsieur Dominique DUBESSAY, aux termes d'un protocole de cession d'actions en date du 4 Décembre 2015. Les 10 actions ordinaires ainsi acquises ont été regroupées à raison de deux actions nouvelles pour une action ancienne aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14 décembre 2015 enregistré au S.I.E de METZ CENTRE Pôle enregistrement le 29 décembre 2015 Bordereau n°2015/1 317 Case n°2.

pour avoir acquis la pleine propriété de 24.995 actions ordinaires et 20.000 actions de préférence en contrepartie de sa souscription à l'augmentation de capital aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14 décembre 2015,

enregistré au S.I.E de METZ CENTRE, Pôle le 29 décembre 2015 Bordereau n°2015/1 317 Case n°2.

- Monsieur Clément HERREYE a déclaré être propriétaire des 25.000 actions ordinaires (« AO ») et 20.000 actions de préférence (« ADP ») qu'il apporte :

pour avoir reçu la pleine propriété de 68 actions numérotées de 67 à 134 inclus de Monsieur Dominique DUBESSAY, aux termes d'un protocole de cession d'actions en date du 4 Décembre 2015. Les 68 actions ordinaires ainsi acquises ont été regroupées à raison de deux actions nouvelles pour une action ancienne aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14 Décembre 2015 enregistré au S.I.E de METZ CENTRE Pôle enregistrement le 29 décembre 2015 Bordereau n°2015/1 317 Case n°2.

pour avoir acquis la pleine propriété de 169.966 actions ordinaires et 132.000 actions de préférence en contrepartie de sa souscription à l'augmentation de capital aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14 décembre 2015, enregistré au S.I.E de METZ CENTRE, Pôle enregistrement le 29 décembre 2015 Bordereau n°2015/1 317 Case n°2.

pour avoir cédé la pleine propriété de 136.000 actions de préférence à la Société SAS 3ED ci-avant désignée, aux termes d'un bordereau de cession d'actions en date à METZ du 14 décembre 2015.

pour avoir acquis la pleine propriété de 165.000 actions ordinaires de Monsieur Dominique DUBESSAY, aux termes d'un bordereau de cession d'actions en date à METZ du 28 mai 2016, enregistré au S.I.E. de METZ CENTRE le 30 juin 2016.

pour avoir acquis la pleine propriété de 25.000 actions ordinaires de l'indivision successorale BAUVE aux termes d'un bordereau de cession d'actions en date à PANGE du 5 novembre 2024, enregistré au Service départemental de l'enregistrement de METZ.

pour avoir acquis la pleine propriété de 20.000 actions de préférence de l'indivision successorale BAUVE aux termes d'un bordereau de cession d'actions en date à PANGE du 5 novembre 2024, enregistré au Service départemental de l'enregistrement de METZ.

Les Parties ont convenu que les apports seront réalisés sur la base d'une valeur globale d'apport de deux cent quatre-vingt-un mille cinq cent cinquante EUROS (281.550 €) pour les 135.000 actions apportées, soit une valeur unitaire pour les actions ordinaires (« AO ») d'un euro et vingt-cinq centimes (1,25 €) par action apportée et une valeur unitaire pour les actions de préférence (« ADP ») de trois euros et treize centimes (3,13 €) par action apportée.

Les apports effectués par les apporteurs sont réalisés à titre d'apports purs et simples, soit nets de tout passif.

Il résulte des dispositions de l'article 13.1. des statuts un droit de préemption au profit des associés de la Société 3 E CONSULTANTS, et subsidiairement à défaut d'exercice de ce droit, une autorisation de l'assemblée générale des associés.

La réalisation des apports par les apporteurs sera soumise aux conditions suspensives du non-exercice par les associés excepté la Société 3ED de leur droit de préemption et l'exercice par la Société 3ED de son droit de préemption pour l'ensemble des apports envisagés.

- *évaluation des apports :*

Les apports ont été valorisés sur la base d'une moyenne pondérée de valeur issue de méthodes patrimoniale et de rentabilité.

L'approche patrimoniale a consisté notamment à ajuster la valeur des capitaux propres pour tenir compte des plus-latentes pouvant exister sur les éléments d'actif de la société. L'approche rentabilité a été abordée à partir d'un multiple du résultat d'exploitation des derniers exercices clos. Sur ces bases, la valeur globale des apports a été retenue par les apporteurs à la somme de 281.550 €.

Une situation arrêtée au 30 juin 2024 a permis de s'assurer qu'aucun évènement majeur n'était venu dégrader la valeur déterminée sur la base des comptes au 31 décembre 2023.

En rémunération des apports ci-avant désignés et évalués à somme nette globale de deux cent quatre-vingt-un mille cinq cent cinquante Euros (281.550 €), il sera créé huit cent sept (807) actions de dix Euros (10 €) de valeur nominale chacune, toutes de mêmes catégories, entièrement libérées, de la Société 3ED.

Le nombre des actions nouvelles à émettre par la société bénéficiaire « 3ED » a été déterminé par référence à la valeur d'apport des titres de la société 3 E CONSULTANTS et à la valeur réelle des actions de la Société Bénéficiaire, laquelle a été fixée d'un commun accord entre les apporteurs et la société 3ED, à une valeur unitaire de trois cent quarante-huit Euros quatre-vingts centimes (348,80 €).

En conséquence, les huit cent sept (807) actions que la Société Bénéficiaire émettra seront attribuées aux apporteurs comme suit :

APPORTEURS	NOMBRE D'ACTIONS ATTRIBUÉES
Monsieur Clément HERREYE	269
Monsieur Laurent LAVALLEE	269
Monsieur David MOHAR	269
TOTAL	807

Ces huit cent sept (807) actions nouvelles seront émises par la société bénéficiaire dans le cadre d'une augmentation de capital social consécutive aux apports des actions apportées.

Ces actions nouvelles seront émises au prix unitaire de 348,80 Euros, soit avec une prime d'apport de trois cent trente-huit Euros (338,80 €) et quatre-vingts centimes par action. La prime d'apport globale, soit la somme de deux cent soixante-treize mille quatre-cent onze

€uros et soixante centimes (273.411,60 €), sera inscrite au compte prime d'apport au passif du bilan de la société 3ED.

Le capital social de la société 3ED sera en outre augmenté d'une somme de huit mille soixante-dix €uros (8.070 €) pour être porté de vingt-cinq mille €uros (25.000 €) à trente-trois mille soixante-dix €uros (33.070 €).

Au-delà, et compte tenu de la différence entre la valeur globale d'apport (281.550 €) et le prix des souscriptions des actions nouvelles (281.481,60 €), il ressort une soulte d'un montant global de soixante-huit €uros et quarante centimes (68,40 €).

Cependant, les apporteurs ont renoncé par avance, expressément et irrévocablement au versement de la quote-part de rompus leur revenant dans le cadre de l'apport et libèrent la société bénéficiaire de sa dette de paiement au titre du rompu.

Les nouvelles actions ainsi créées seront soumises à l'ensemble des dispositions statutaires de la société 3ED. Elles porteront jouissance à compter de la réalisation de l'augmentation de capital social.

Conformément à la loi, la société bénéficiaire déclare que les huit cent sept (807) actions nouvelles seront attribuées en totalité aux apporteurs, et seront à leur émission intégralement libérées, tant de leur nominal que de la prime d'apport.

Pour rappel, les apports ainsi que l'émission des actions nouvelles ne deviendront effectifs qu'après la réalisation des conditions suspensives suivantes et évoquées précédemment :

- Non-exercice de leur droit de préemption par les associés de la société 3 E CONSULTANTS excepté la Société 3ED,
- Exercice par la société 3ED de son droit de préemption pour l'intégralité des apports envisagés,

Ces conditions suspensives devront être réalisées au plus tard le 31 décembre 2024.

A défaut et sauf accord écrit entre les parties, les engagements seront considérés comme non avenu, sans indemnité de part ni d'autre.

3. Vérifications effectuées

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes :

- Contrôler la réalité des apports et de l'exhaustivité des passifs transmis à la société ;
- Analyser les valeurs individuelles proposées dans le traité d'apport ;
- Examiner le résultat des activités apportées pendant la période de rétroactivité ;

- Vérifier, jusqu'à la date de ce rapport, l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

Nous nous sommes attachés à nous assurer que les méthodes retenues dans l'étude de valorisation ne conduisaient pas à une surévaluation des apports. Nous nous sommes également assurés que les situations arrêtées au 30 juin 2024 ne remettaient pas en cause ni la consistance des apports de titres de la société « 3 E CONSULTANTS », ni la valeur des titres de la société bénéficiaire de l'apport, la société « 3ED ».

Nos contrôles n'ont pas décelé d'éléments qui pourraient induire une décote des éléments apportés.

Nos travaux n'appellent pas d'observation.

4. Conclusions

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus, dont le total s'élève à un montant de 281.550 euros, rémunérés par 807 actions de 10 euros de valeur nominale.

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant à 281.550 €, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que les titres apportés représentent au moins le montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire soit 8.070 €, majorée de la prime d'apport globale de 273.411,60 €.

Par ailleurs, il n'a été stipulé, à notre connaissance, aucun avantage particulier.

A Reims, le 6 décembre 2024

Pour NORD EST AUDIT

Pascal GUIMARD

